

LGV BPL - Tableau de suivi des engagements de l'État – Suivi des engagements localisés TOARC E					
Dépt	Commune	Thématique	Engagement	Mesures mises en œuvre et/ou réponses définitives	État du respect de l'engagement
53	Ballée	Cadre de vie	Rétablissement de la RD 235 : Mise au point du tracé définitif en phase APD avec passage de la RD sous le viaduc de l'Erve (à surélever pour garantir les gabarits routiers)	PRA 0767 réalisé, rétablissement de la RD 235 (en service)	Respecté
53	Ballée	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au franchissement de la vallée de l'Erve, avec présence du Logis des Linières, monument historique inscrit	Plantations réalisées au droit de l'Erve et du rétablissement de la RD (boisement, haies, alignements d'arbres) Modelés (MOD0765-2 et 0762-2) et plantations (boisement des modelés et alignement de d'arbres le long du chemin rural de Linières) réalisés au droit du Logis des Linières (cf. arrêté préfectoral N°2012237-0012)	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Milieu Naturel	Traversée d'un corridor de déplacement local : réalisation d'un passage (Grande Faune) mixte dont la localisation sera affinée en phase APD	PRO 0652-303 +PGF+VC réalisé	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	Interception d'un sentier de randonnées : rétablissement	PRO 0652-303 réalisé (trottoir présent)	Respecté
53	Ballée	Milieu physique	Puits et plan d'eau à usage agricole, avec présence d'amphibiens étude en phase APD (y compris rétablissement routier) et mise en œuvre de mesures de compensation	Étude réalisée en phase APD Plan d'eau approfondi et agrandi en compensation de l'impact induit par la ligne. Forage déplacé au sud de la ligne et accès en place. Pas de MCI nécessaire (plan d'eau conservé) : acté avec la DDT53	Respecté
53		Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité du lieu-dit les Basses Fermes	Plantations réalisées (boisements, tiges et alignements)	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Milieu physique	Passage sur une zone humide : rétablissement des conditions d'écoulement du milieu, compensation des surfaces humides impactées	Rétablissement des conditions d'écoulement par l'OH 0740 réalisé Sur l'ensemble du projet, la compensation zone humide a été actée avec les services de l'État : - Mesures présentées dans le cadre des PAOG (tous les PAOG sont validés) - Donner acte du 09/03/2015 sur l'actualisation des impacts zone humide - Travaux achevés début 2017.	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	Croisement d'une conduite de gaz sous pression : Etude des conditions de rétablissement en concertation avec le gestionnaire	Travaux de dévoiement réalisés par GRT Gaz dans le cadre d'une convention signée avec RFF et transférée à ERE	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Milieu physique	Passage sur une zone humide : rétablissement des conditions d'écoulement du milieu, compensation des surfaces humides impactées	Écoulement rétabli par le PRA 0672 réalisé et rescindement remis en eau Sur l'ensemble du projet, la compensation zone humide a été actée avec les services de l'Etat : - Mesures présentées dans le cadre des PAOG (tous les PAOG sont validés) - Donner acte du 09/03/2015 sur l'actualisation des impacts zone humide - Travaux achevés début 2017.	Respecté
53	Ballée	Cadre de vie	Interception de chemins de randonnée pédestre : Rétablissement	PRO 0748 réalisé (trottoir présent)	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieux-dits la Jouffetière et la Vauloyère	Les études acoustiques (cf. chapitre "Mémoire sur l'intégration dans l'environnement" CSTCV_16714_B03) ont montré que des protections n'étaient pas nécessaires : le niveau sonore modélisé est inférieur au seuil réglementaire de 60dB(A) Le processus de réalisation des études acoustiques tel qu'il est indiqué dans le Dossier des Engagements de l'Etat, ainsi que la réglementation ont été respectés. La suite du processus (vérification de l'efficacité des mesures de protection et des niveaux sonores) sera réalisée lors de la mise en service de la ligne, conformément aux Engagements Généraux et à la réglementation en vigueur. Les bâtis sensibles (dont le niveau sonore approche le seuil : entre 59 et 60dB(A)) feront notamment l'objet de ces mesures dans le cadre du Bilan Loti.	Non respecté mais résolu

53	Ballée	Milieu Naturel	Passage dans une zone de fréquentation de la Chouette chevêche et de l'Oedicnème criard : Plantation de haies arborées le long de la LGV	La mise en place de haie n'est pas une mesure de réduction efficace pour l'oedicnème criard (risque de collision considéré comme faible dans le dossier CNPN car déplacements essentiellement nocturnes). En revanche, respect du calendrier des travaux ou mise en place d'une vérification de l'absence de nids préalablement au démarrage des travaux. Ce mode opératoire et le type de compensation prévu ont été validés au travers de l'arrêté CNPN. Pour la chouette chevêche, aucun habitat n'a été mis en évidence dans le cadre du dossier CNPN - voir extrait carto B2 feuillet 35/63. pas de mesure localisée spécifique à mettre en œuvre.	Non respecté mais résolu
72	Auvers-le-Hamon	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit la Belinière	Les études acoustiques (cf. chapitre "Mémoire sur l'intégration dans l'environnement" CSTCV_16714_B03) ont montré que des protections n'étaient pas nécessaires : le niveau sonore modélisé est inférieur au seuil réglementaire de 60 dB(A) Le processus de réalisation des études acoustiques tel qu'il est indiqué dans le Dossier des Engagements de l'État, ainsi que la réglementation ont été respectés. La suite du processus (vérification de l'efficacité des mesures de protection et des niveaux sonores) sera réalisée lors de la mise en service de la ligne, conformément aux Engagements Généraux et à la réglementation en vigueur. Les bâtis sensibles (dont le niveau sonore approche le seuil : entre 59 et 60 dB(A)) feront notamment l'objet de ces mesures dans le cadre du Bilan LOTI.	Non respecté mais résolu
72	Auvers-le-Hamon	Milieu physique	Passage sur des surfaces en eau : création de plan d'eau en substitution	Plan d'eau (Plan d'eau de la Jouffetière) agrandi et approfondi en 2013 en concertation avec le propriétaire. NOTA : Pas de Mare de Compensation Immédiate du fait de l'impact partiel et de la taille du plan d'eau	Non respecté mais résolu
72	Auvers-le-Hamon	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, la Croix de l'Ormeau	Les études acoustiques (cf. chapitre "Mémoire sur l'intégration dans l'environnement" CSTCV_16714_B03) ont montré que des protections n'étaient pas nécessaires : le niveau sonore modélisé est inférieur au seuil réglementaire de 60 dB(A) Le processus de réalisation des études acoustiques tel qu'il est indiqué dans le Dossier des Engagements de l'État, ainsi que la réglementation ont été respectés. La suite du processus (vérification de l'efficacité des mesures de protection et des niveaux sonores) sera réalisée lors de la mise en service de la ligne, conformément aux Engagements Généraux et à la réglementation en vigueur. Les bâtis sensibles (dont le niveau sonore approche le seuil : entre 59 et 60 dB(A)) feront notamment l'objet de ces mesures dans le cadre du Bilan LOTI.	Non respecté mais résolu
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	Demande des exploitants (bovins) de Louette et La Havardière de rapprocher la voie de désenclavement sur le rétablissement de la VC 3 au plus près de la LGV, pour préserver l'unité des surfaces enherbées. A étudier en phase APD	Rétablissement de la VC3 au plus près de la LGV réalisé	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère à proximité de les Touches	Modelé MOD0705-1 réalisé et plantations réalisées (boisement et bosquet)	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	Passage à proximité des bâtiments de l'exploitation de Chantemesle : acquisition	Bâtis acquis et démolis	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Milieu Naturel	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au franchissement du vallon du Treulon	Plantations réalisées (boisements, haies) et reconstitution de la ripisylve	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité du lieu-dit la Coquelinière	Merlon d'un seul tenant réalisé et plantations réalisées dans le cadre du protocole d'accord signé avec le riverain (boisement sur talus arrière du merlon, arbres tiges en cête du merlon et haie dense) voir CDV_E_022	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	Demande lors de l'enquête périmètre AFAF que le rétablissement de la RD 79 soit réalisé en place ou au sud/est de l'actuelle voirie A étudier en phase APD, en tenant compte notamment de l'incidence sur l'exploitation de la Coquelinière, et sur le projet de liaison rapide RLAN (virgule de Sablé)	Rétablissement décalé vers l'Ouest de la RD79 et la VLT 682 longe au plus près la RD79 pour limiter l'impact sur le bois + exploitation de la Coquelinière non impactée	Non respecté mais résolu

72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	<p>Passage de la LGV à proximité du centre équestre de La Coquelinière : Une étude spécifique a été réalisée sur cette exploitation équine, qui conclut à la mise en œuvre de mesures compensatoires spécifiques, reprises dans le protocole d'indemnisation en cours de négociation (signalétique en phase travaux, création d'une bande boisée, merlon en sortie de bande boisée sur environ 200 m, possibilité d'un abaissement du PL à examiner lors des études détaillées).</p> <p>Dans l'hypothèse de la réalisation de la liaison Angers - Laval - Rennes, des mesures complémentaires seraient à mettre en œuvre ; les conséquences éventuelles et les mesures compensatoires alors préconisées seraient traitées à ce moment.</p>	<p>Études effectuées</p> <p>Protocole Capo/David signé le 18/09/12</p> <p>Merlon et plantations réalisés (voir PAY_E_008)</p>	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	<p>Passage de la LGV à proximité du centre équestre de La Coquelinière : mise en œuvre de mesures d'accompagnements après études spécifiques</p>	<p>Études effectuées</p> <p>Protocole Capo/David signé le 18/09/12</p> <p>Merlon et plantations réalisés (voir PAY_E_008)</p>	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Milieu Naturel	<p>Traversée d'un espace boisé à proximité du lieu-dit Epinays : réalisation de boisements compensateurs</p>	<p>Pour l'ensemble des boisements compensateurs de la Sarthe : 14 projets techniques ont été transmis pour agrément à la DDT72; tous ont reçus un avis favorable, pour une surface totale de 138,5ha. Les plantations engagées dès 2013 ont été finalisées en 2016.</p>	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	<p>Croisement d'une conduite de gaz sous pression : Etude des conditions de rétablissement en concertation avec le gestionnaire</p>	<p>Travaux de dévoiement réalisé par GRT Gaz dans le cadre d'une convention signée avec RFF et transférée à ERE</p>	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Milieu Naturel	<p>Traversée d'une zone de fréquentation d'Édicnème criard : plantation de haies arborées le long de la ligne depuis la rivière du Treulon jusqu'au lieu-dit Brice</p>	<p>La mise en place de haie n'est pas une mesure de réduction efficace pour l'Édicnème criard (risque de collision considéré comme faible dans le dossier CNPN car déplacements essentiellement nocturnes). En revanche, respect du calendrier des travaux ou mise en place d'une vérification de l'absence de nids préalablement au démarrage des travaux. Ce mode opératoire et le type de compensation prévu ont été validés au travers de l'arrêté CNPN.</p> <p>Des plantations de haies sont toutefois prévues de manière discontinue sur l'ensemble du linéaire du projet</p>	Respecté provisoirement
72	Auvers-le-Hamon	Paysage	<p>Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère à proximité de la Jouffetière</p>	<p>Modelage (MOD0728-2) en merlon, concerté avec le riverain réalisé et plantations réalisées (massifs arbustifs des talus arrière de merlon et alignement de chên le long du rétablissement)</p>	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	<p>Passage sur le siège d'exploitation de Brice : acquisition / relocalisation de l'exploitation</p>	<p>Bâti acquis et démolé par RFF avant 2012.</p>	Respecté
72	Auvers-le-Hamon / Poillé-sur-Vègre	Paysage	<p>Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère à la traversée du Bois de Brice : reconstitution des lisières</p>	<p>Le Bois de Brice a fait l'objet d'un déboisement complémentaire (zone dite de la "bifilaire") sur une bande de 20m en limite d'emprise, à l'extérieur de celle-ci.</p> <p>Traitement et entretien de cette lisière dans le cadre du protocole ERE avec le riverain.</p>	Respecté
72	Auvers-le-Hamon / Poillé-sur-Vègre	Milieu Naturel	<p>Traversée d'un espace boisé à proximité du lieu-dit du bois de Brice : réalisation de boisements compensateurs</p>	<p>Pour l'ensemble des boisements compensateurs de la Sarthe : 14 projets techniques ont été transmis pour agrément à la DDT72; tous ont reçus un avis favorable, pour une surface totale de 138,5ha. Les plantations engagées dès 2013 ont été finalisées en 2016.</p>	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Milieu physique	<p>Passage sur une zone humide : rétablissement des conditions d'écoulement du milieu, compensation des surfaces humides impactées</p>	<p>Secteur en déblai, aménagements hydrauliques conformes au dossier Loi Eau</p> <p>Sur l'ensemble du projet, la compensation zone humide a été actée avec les services de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures présentées dans le cadre des PAOG (tous les PAOG sont validés) - Donner acte du 09/03/2015 sur l'actualisation des impacts zone humide - Travaux seront achevés début 2017. 	Respecté
72	Juigné-sur-Sarthe	Paysage	<p>Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité du secteur périurbain de Juigné-sur-Sarthe (les Saulneries)</p>	<p>Plantations réalisées (haies et baliveaux)</p>	Respecté
72	Juigné-sur-Sarthe	Cadre de vie	<p>Acquisition de bâti directement impacté ou à proximité immédiate: deux habitations aux lieux-dits l'Abaufière et le Petit Paris</p>	<p>Bâti acquis et démolis</p>	Respecté
72	Juigné-sur-Sarthe	Cadre de vie	<p>Acquisition de bâti directement impacté ou à proximité immédiate: deux habitations aux lieux-dits l'Abaufière et le Petit Paris</p>	<p>Le Petit Paris : acquis et démolé par RFF avant 2012.</p>	Respecté

72	Juigné-sur-Sarthe	Milieu Naturel	Raccordement ferroviaire provisoire pour la base travaux avec traversée d'un espace boisé à proximité du lieu-dit Le Chêne Vert : reboisement après démantèlement	Remise en état sera réalisée fin 2016 / début 2017	Respecté provisoirement
72	Juigné-sur-Sarthe	Milieu Naturel	Implantation de la sous-station électrique d'alimentation de la LGV : intégration dans le projet du poste de distribution de Molière sous maîtrise d'ouvrage de RTE, avec mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère	La sous-station de Juigné étant enclavée entre le remblai du rétablissement de la RD4, la LGV et le poste Molière, elle bénéficie du traitement paysager de celui-ci (cf. merlon et plantations réalisés côté RD4 et lieu-dit Michellerie).	Respecté
72	Juigné-sur-Sarthe	Cadre de vie	Passage sous une ligne électrique à haute tension : étude en phase APD en coordination avec RTE	Travaux réalisés par RTE en 2011 dans le cadre d'une convention avec RFF.	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit la Filouisière	Écran EAC 0714-2 posé	Respecté
72	Juigné-sur-Sarthe	Cadre de vie	Demande de modification des conditions de raccordements de voirie sur la RD 4 au PR 6 tels que figurant dans les VP/PL 2006, qui ne recueillent pas un consensus local. A étudier en phase APD sur la base des propositions faites dans les études paysagères EPDUP 72 3 et 4	Étude en phase APD faite RD 4 sud en service, avec giratoire en place.	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité des Moirés	Merlon réalisé MOD0046-R4-1 (en concertation également avec la commune d'Auvers-le-Hamon) Plantations réalisées (massifs arbustifs sur talus arrière du merlon et haie en crête)	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	Passage à proximité de l'exploitation des Moirés : mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour l'exploitation après études spécifiques (acquisition éventuelle)	Bati acquis et revendu Pour intégration paysagère : voir PAY_E_006	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité de la Manouillère	Traité dans le cadre de la remise en état de la base travaux d'Auvers-le-Hamon (dite Base Travaux de Sablé-sur-Sarthe) voir PAY_E_004 NOTA : merlon provisoire en phase chantier réalisé en concertation avec les riverains	Respecté provisoirement
72	Juigné-sur-Sarthe	Paysage	Implantation de la base travaux de Sablé-sur-Sarthe : mise en œuvre de mesures d'insertion environnementale, paysagère et de protection acoustique. Après démantèlement, remise en état des lieux, hors base maintenance pour l'exploitation de la LGV	Remise en état de la base travaux en concertation avec la préfecture et les acteurs locaux après démantèlement. Pour la phase chantier : merlon définitif planté côté Les Moirés (est) et merlon provisoire côté Manouillère (ouest).	Respecté provisoirement
72	Auvers-le-Hamon	Milieu Naturel	Passage du projet sur une station d'espèce végétale rare (Potentille des montagnes) : limitation de l'emprise des travaux, balisage en phase chantier, gestion écologique des abords de la voie ferrée pour favoriser une éventuelle colonisation	En phase chantier : station indiquée dans la NRE et Mise en exclos du bois de Sirion (effectuée en avril 2013). En phase exploitation : prise en compte dans les zones de non traitement phyto-sanitaire. NOTA : Cette espèce n'est pas protégée dans les régions concernées par le projet, elle n'est pas traitée dans le dossier CNPN.	Respecté provisoirement
72	Auvers-le-Hamon	Milieu physique	Passage sur des surfaces en eau : création de plan d'eau en substitution	Plan d'eau (PE112-01) non impacté directement par la LGV - Engagement inactif	Inactivé
72	Auvers-le-Hamon	Milieu Naturel	Traversée du bois de Sirion et d'un boisement annexe : réalisation de boisements compensateurs	Pour l'ensemble des boisements compensateurs de la Sarthe : 14 projets techniques ont été transmis pour agrément à la DDT72; tous ont reçus un avis favorable, pour une surface totale de 138,5ha. Les plantations engagées dès 2013 ont été finalisées en 2016.	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Cadre de vie	Aménagement de carrefour à l'intersection RD 4 - RD 79 (accès à une zone artisanale)	RD 4 Nord en service. Simple tourne à gauche dans le sens Poillé-sur-Vègre/Sablé + réaménagement du carrefour RD4 et RD79	Respecté provisoirement
72	Auvers-le-Hamon	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité des Fraudières	Plantations réalisées (haies) et adaptées au site (interruption au droit du boisement existant préservé)	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Cadre de vie	Impact sur une plantation expérimentale de noyers à la Diacrie : compensations à définir avec les acteurs concernés	Projet technique validé et convention Guillaud signée le 08/10/2015 Travaux réalisés	Respecté
72	Auvers-le-Hamon	Milieu Naturel	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité du lieu-dit La Forêt	Plantations réalisées (haies et bosquets)	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Cadre de vie	Acquisition de bâti (1 habitation) directement impacté ou à proximité immédiate : lieu-dit le Chêne-Vert	Bâti acquis et démolis	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Cadre de vie	Acquisition de bâti (2 habitations) directement impacté ou à proximité immédiate : lieu-dit le Bel-Air	2 propriétés acquises et démolies par RFF avant 2012.	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Acoustique	Mise en œuvre de mesures de protection acoustique au passage à proximité du lieu-dit le Rimbaudet	Écran EAC 0644-1 posé	Respecté

72	Poillé-sur-Vègre	Milieu physique	Passage sur une zone humide : rétablissement des conditions d'écoulement du milieu, compensation des surfaces humides impactées	Les expertises réalisées dans le cadre du dossier Loi sur l'eau n'ont pas identifié de zone humide sur le secteur. Il est mentionné dans le dossier des Engagements de l'État que des inventaires devaient être réalisés dans le cadre des procédures réglementaires environnementales nécessaires à l'aboutissement du projet. Ces inventaires validés lors de ces procédures ont permis de remettre à jour les données d'entrées concernant les sujets tels que les zones humides, les mares ou les espèces protégées et les compensations qui sont ainsi nécessaires. Les mesures et compensations issues de ces procédures sont traitées dans ces dossiers qui se différencient des Engagements de l'État. La réponse apportée dans le cadre des tableaux de suivi des Engagements de l'État concerne uniquement l'engagement localisé du dossier et ne saurait reprendre l'ensemble des études et mesures des procédures environnementales.	Inactivé
72	Juigné-sur-Sarthe	Cadre de vie	Implantation de la base travaux de Sablé-sur-Sarthe : mise en œuvre de mesures d'insertion environnementale, paysagère et de protection acoustique. Après démantèlement, remise en état des lieux, hors base maintenance pour l'exploitation de la LGV	voir PAY_E_004	Respecté provisoirement
72	Poillé-sur-Vègre	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité du lieu-dit le Rimbaudet	Modelage réalisé (MOD0649-1) et merlon au droit du rétablissement de la RD Plantations réalisées (boisement du modelage et du merlon)	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Cadre de vie	Coupure du GR 365, interception de chemins de randonnée pédestre : rétablissement	PRO 0642 réalisé (trottoir présent)	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Milieu Naturel	Traversée de zones de fréquentation d'œdicnème criard : plantation des haies arborées le long de la ligne (écran végétal) depuis la RD 4 jusqu'au lieu dit la Grande Lieue	La mise en place de haie n'est pas une mesure de réduction efficace pour l'œdicnème criard (risque de collision considéré comme faible dans le dossier CNPN car déplacements essentiellement nocturnes). En revanche, respect du calendrier des travaux ou mise en place d'une vérification de l'absence de nids préalablement au démarrage des travaux. Ce mode opératoire et le type de compensation prévu ont été validés au travers de l'arrêté CNPN. Pour le cas présent : inventaire ornithologique réalisé. Des plantations de haies sont toutefois prévues de manière discontinue sur l'ensemble du linéaire du projet	Respecté provisoirement
72	Poillé-sur-Vègre	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit l'Hôpital et la Grande Lieue	Merlon MEA 0633-1 réalisé	Respecté
72	Poillé-sur-Vègre	Cadre de vie	Passage à proximité du siège d'exploitation au lieu-dit la Grande Lieue : Mise en œuvre des mesures d'accompagnement après étude spécifique	Bâti acquis et démoli	Non respecté mais résolu
72	Fontenay-sur-Vègre / Pouillé-sur-Vègre	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité du lieu-dit la Grande Lieue	Modelé réalisé (MOD0636-1) Plantations réalisées (boisement sur modelé, massifs arbustifs sur talus arrière de merlon acoustique et haies)	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre / Pouillé-sur-Vègre	Milieu physique	Franchissement de la vallée de la Vègre (objet d'un PPRI) : maintien de la transparence hydraulique	PRA 0627 réalisé	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre / Pouillé-sur-Vègre	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au franchissement de la vallée de la Vègre	Plantations réalisées (boisements et haies) adaptées au site et aux aménagements définitifs concertés avec les riverains (clôture et passage bétail, point d'eau voir M_E_006) Ripisylve existante préservée	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre / Pouillé-sur-Vègre	Milieu Naturel	Franchissement de la vallée de la Vègre : mise en œuvre de mesures pour le maintien de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	PRA 0627 réalisé et mesures en phase chantier observées lors des audits environnement de l'OT Suivi des eaux superficielles en phase chantier	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit Château Gaillard	Ecrans EAC 0627-2 et 0626-2 posés	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre	Cadre de vie	Proposition de non-rétablissement de la RD 57 : amélioration du gabarit routier de la voirie communale au nord de la LGV entre la RD 57 et la RD 101, rétablissement en place de la VC 6	Inactivé par engagement local CDV_E_010 : "Demande de rétablissement de la RD 57 (cf. perspective de non rétablissement évoquée dans le dossier des engagements de l'État) Par délibération du 26 janvier 2010, la commune demande le maintien du rétablissement de la RD 57 tel que présenté au dossier d'EPDUP (cf. délibération du 26 janvier 2010 de la commune)"	Inactivé

72	Fontenay-sur-Vègre	Milieu physique	Alimentation de puits en zone de déblai important (forage et captages privés) : remplacement des forages ou indemnisation	Remplacement du forage par une alimentation en eau par drainage des eaux du déblai gérées par un bassin tampon (ancien bassin d'assainissement provisoire), dans le cadre d'un protocole de création de réseau d'irrigation avec le propriétaire riverain.	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre	Milieu physique	Passage sur une zone humide : rétablissement des conditions d'écoulement du milieu Compensation de surfaces humides impactées	Les expertises réalisées dans le cadre du dossier Loi sur l'eau n'ont pas identifié de zone humide sur le secteur Il est mentionné dans le dossier des Engagements de l'État que des inventaires devaient être réalisés dans le cadre des procédures réglementaires environnementales nécessaires à l'aboutissement du projet. Ces inventaires validés lors de ces procédures ont permis de remettre à jour les données d'entrées concernant les sujets tels que les zones humides, les mares ou les espèces protégées et les compensations qui sont ainsi nécessaires. Les mesures et compensations issues de ces procédures sont traitées dans ces dossiers qui se différencient des Engagements de l'État. La réponse apportée dans le cadre des tableaux de suivi des Engagements de l'État concerne uniquement l'engagement localisé du dossier et ne saurait reprendre l'ensemble des études et mesures des procédures environnementales.	Inactif
72	Fontenay-sur-Vègre	Cadre de vie	Demande de rétablissement de la RD 57 (cf. perspective de non rétablissement évoquée dans le dossier des engagements de l'État) Par délibération du 26 janvier 2010, la commune demande le maintien du rétablissement de la RD 57 tel que présenté au dossier d'EPDUP (cf. délibération du 26 janvier 2010 de la commune) Inactive l'engagement CDV_E_032	Franchissement unique de la LGV pour les deux rétablissements (RD57 et VC6) à un emplacement intermédiaire entre les deux voiries actuelles RD 57 rétablie via le PRO 0620 réalisé	Non respecté mais résolu
72	Fontenay-sur-Vègre	Cadre de vie	Acquisition de bâti directement impacté ou à proximité immédiate : lieu-dit le Bas-Braie (2 habitations)	Bâti acquis et démolis	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre	Cadre de vie	Passage à proximité du siège d'exploitation au lieu-dit Le Braie : Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement après étude spécifique	Acquisition et démolition par RFF avant 2012	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit le Braie	Les bâtiments présents sont des bâtiments agricoles mais pas d'habitations. Ils ne présentent pas d'obligation de protection. Engagement inactif	Inactif
72	Fontenay-sur-Vègre	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit le Haut Braie	Merlon MEA 0616-2 réalisé	Respecté
72	Fontenay-sur-Vègre	Milieu Naturel	Traversée de zones de fréquentation d'Edicnème criard : plantation des haies arborées le long de la ligne (écran végétal) depuis la RD 57 jusqu'à la RD 22	La mise en place de haie n'est pas une mesure de réduction efficace pour l'œdicnème criard (risque de collision considéré comme faible dans le dossier CNPN car déplacements essentiellement nocturnes). En revanche, respect du calendrier des travaux ou mise en place d'une vérification de l'absence de nids préalablement au démarrage des travaux. Ce mode opératoire et le type de compensation prévu (placette) ont été validés au travers de l'arrêté CNPN. Pour l'ensemble du projet : - 3 placettes en Mayenne - 21 placettes en Sarthe. Toutes les placettes ont été installées. Pour le cas présent : inventaire ornithologique	Non respecté mais résolu
72	Chantenay-Villedieu	Milieu physique	Traversée de la zone caractérisée par des formations karstiques : étude hydrogéologique spécifique en phase APD, et mise en oeuvre de mesures de protection	Respect des prescriptions en phase chantier Suivi des eaux souterraines pendant la phase chantier conformément à la note technique CSGI 12 555 relative à la mise à jour des enjeux, impacts et mesures liées aux eaux souterraines. Suivi quantitatif du puit PT390 jusqu'en avril 2016. Pas d'impact identifié et pas de plainte du propriétaire. Arrêt du suivi et conclusion validés par la DDT72 Pas de traitement phytosanitaire en phase exploitation au droit du périmètre de captage	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	Passage à proximité du siège d'exploitation au lieu-dit la Brahaigne : Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement après étude spécifique	Acquisition de l'exploitation non prévue. Un accord d'indemnisation a été trouvé avec le propriétaire.	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	Acquisition de bâti directement impacté ou à proximité immédiate : lieu-dit Voisin	Bâtiment acquis démolit. Terrain remis en état, actuellement en culture	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit le Voisin	Merlon MEA 0573-1 réalisé	Respecté

72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	<p>Demande de la commune, dans le cadre des rétablissements routiers au sud de la LGV, d'un décalage du tracé d'une vingtaine de mètres vers le nord afin de limiter les impacts sur les exploitations de Voisin et des Touches</p> <p>Les études géotechniques pré-ADP ont montré la possibilité d'un raidissement des pentes de talus du déblai (gain d'emprise de 15m sur chaque talus au droit de la RD 79). Un ripage vers le nord de 15 à 20m de l'axe du tracé est à privilégier dans les études ultérieures. L'incidence de ce décalage serait localement absorbé par la diminution d'emprise.</p>	Travaux réalisés : MOD 0571-1 protégeant l'étang du lieu-dit Voisin, et VLT 0563-1 accolée à la section courante pour éviter l'exploitation des Touches.	Non respecté mais résolu
72	Chantenay-Villedieu	Paysage	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au franchissement de la vallée des Deux-Fonts (à proximité de la base de loisirs)	Plantations réalisées (reconstitution de la ripisylve, haies et boisement)	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Milieu physique	Franchissement du ruisseau des Deux-Fonts : maintien de la transparence hydraulique	PRA 0571 et PRO 0571-1 réalisés : maintien de la transparence hydraulique Rescindement des deux fonts réalisé et mis en eau	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, la Roche	Écran EAC 0569-2 posé et merlon MEA 0568-2 réalisé	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	Rétablissement de la RD 22 à la VC 11 par jumelage avec la LGV	Contournement sud réalisé entre la VC11 et la RD22	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	Interception de chemins de randonnée pédestre : rétablissement	Chemin de randonnée rétabli sous les PRA 0571 et PRO 0571-1+PPF+piétons	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	Acquisition de bâti directement impacté ou à proximité immédiate : lieu-dit Pierre Foulon	Bâti acquis et démolé par RFF avant 2012.	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Milieu physique	Bassin versant intercepté par un déblais important : drainage en pied de talus et recueil des eaux dans des bassins de rétention	Bassin BAE 0570-1 et réseau de drainage réalisés	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Milieu physique	Alimentation de puits en zone de déblai important (forage et captages privés) : remplacement des forages ou indemnisation	Suivi quantitatif du puit PT500 complété par PT392 (à proximité mais forage moins profond) jusqu'en avril 2016. Pas d'impact identifié et pas de plainte du propriétaire. Arrêt du suivi et conclusion validés par la DDT72	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	Passage à proximité du siège d'exploitation au lieu-dit les Touches : Mise en œuvre des mesures d'accompagnement après étude spécifique	Étude spécifique effectuée Impact de la ligne sur une fosse à lisier située dans l'exploitation. Accord entre ERE et l'exploitant pour indemniser le déplacement et la reconstruction de la fosse	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Cadre de vie	Interception de chemins de randonnée pédestre : rétablissement	RD79 rétabli par le PRO 0560 (avec aménagement piétons)	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Milieu physique	Passage en limite des périmètres de protection rapprochés (central et périphérique) des captages AEP de Chantenay-Villedieu/Saint-Pierre-des Bois : étude hydrogéologique spécifique en phase APD, et mise en œuvre de mesures de protection	Les modélisations réalisées par ANTEA sur le captage AEP a conclu en l'absence d'impacts quantitatifs. Sur le plan qualitatif : - Mesures de protection en phase chantier conformément à la NRE du TOARC E - Interdiction de produits phytosanitaires en exploitation	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Milieu Naturel	Traversée d'un corridor de déplacement local : aménagement d'un passage mixte grande faune/agricole	PRO 0548 réalisé avec passage mixte agricole et grande faune	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Milieu Naturel	Mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère au passage à proximité de lieux-dits (Paluau) avec traversée des boisements : reconstitution des lisières	La reconstitution de lisière est une mesure réalisée en fonction du besoin local de protection du boisement impacté (conformément aux Engagements Généraux cf. MN_0_013). Les linéaires de lisières identifiés font l'objet d'une visite par la maîtrise d'œuvre particulière du groupement en charge des plantations sur le projet. En fonction de l'état de la lisière, la reconstitution est soit laissée à la dynamique naturelle soit appuyée par des replantations adaptées favorisant une cicatrisation plus rapide des milieux. Dans le cas présent, l'état de la lisière et le dynamique naturelle ont été jugés satisfaisants (pas de plantations complémentaires). A noter toutefois les plantations réalisées au droit du PPF et du PGF qui accompagnent les boisements préservés.	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Milieu Naturel	Traversée de boisements : réalisation de boisements compensateurs, Boisement de Paluau	Pour l'ensemble des boisements compensateurs de la Sarthe : 14 projets techniques ont été transmis pour agrément à la DDT72; tous ont reçus un avis favorable, pour une surface totale de 138,5ha. Les plantations engagées dès 2013 ont été finalisées en 2016.	Respecté
72	Chantenay-Villedieu	Acoustique	Mise en place de dispositif de protection acoustique, lieu-dit La Bourdaiserie	Merlons MEA 0537-1 et 0536-1 réalisés	Respecté